



Mr & Mme Jean-Michel QUEREILHAC

Résidence «Le Genévrier»

45 Route du Grand Coeur

Bâtiment A / Appartement 20

N° Enregistrement : 73015010634AK

Conditions Générales

Nous vous recommandons de lire attentivement toutes les dispositions des présentes Conditions Générales.

Cette fiche décrit les termes et conditions du contrat.

1) Le contrat & le dossier de location

Le contrat de location est établi par le propriétaire sur la base des renseignements fournis par le locataire.

Le locataire dispose, à réception, d'une option prioritaire de **10 jours** pour finaliser la location.

Cette option de 10 jours permet au locataire de renvoyer le dossier de location, soit :

- **1 contrat signé**
- **Acompte** de 30% (par chèque ou virement)
- **Attestation** d'extension de l'Assurance Responsabilité Civile & Habitation
- **Tableau** Taxe de Séjour complété et signé.
- **Tableau** Conciergerie complété et signé (option).

L'envoi des documents demandés peut se faire au choix du locataire :

- soit par courrier postal.
- soit par retour mail + virement bancaire de l'acompte (coordonnées bancaires sur demande).

Le décaissement sur le compte bancaire du locataire valide la location. Un accusé de réception peut être établi par le propriétaire sur demande.

2) Assurance Responsabilité Civile & Habitation

Une Assurance Responsabilité Civile & Habitation pour la durée de la location est obligatoire.

L'assureur de votre habitation principale vous fournit, sans frais, une extension de cette assurance pour la durée de la location. Ainsi, le locataire en acceptant l'ensemble de ces Conditions Générales, s'engage à signaler tous dégâts, incidents, bris d'objet, salissures ou autres dégradations afin d'utiliser dans les meilleures conditions, la prise en charge du sinistre.



3) Les annulations

→ Dans le cas d'annulation – par le locataire- intervenant **plus d'un mois** avant la période de location et, quel qu'en soit le motif, la première démarche pour le locataire consiste à prévenir le propriétaire afin qu'il rende à nouveau vacante la période annulée. L'acompte versé par le locataire est restitué, minoré d'une somme forfaitaire de 50 € pour frais de gestion.

→ Dans le cas d'annulation - par le locataire - intervenant **dans le mois** précédant la location, la première démarche pour le locataire consiste à prévenir le propriétaire afin qu'il rende à nouveau vacante la période annulée. La relocation, si effective, entraînera la restitution de l'acompte au locataire initial. Si non relocation, le propriétaire conservera l'acompte, et le locataire initial devra régler le solde de la location. Ainsi, les modalités de prise en charge de l'annulation par votre assurance, en permettront le recouvrement.

4) Taxe de séjour

Elle s'élève à 1.87 € par nuitée, et par personne ; en sont exonérés les enfants mineurs (- de 18 ans).

Elle est perçue lors du paiement du solde, en sus du prix net de la location.

5) Règlement du Solde de la location / Dépôt de garantie

Le solde de la location sera acquitté par le locataire auprès de propriétaire, **3 semaines** avant l'arrivée.

Le dépôt de garantie / Caution de 600.00 € est réglé lors du paiement du solde, par virement ou chèque (non-encaissé pendant la location). Il est restitué au locataire dans un délai de 15 jours maximum suivant la fin de la location.

6) Réception des clefs / Arrivée dans l'appartement / Le règlement intérieur

Horaire d'arrivée : à partir de **16 h**.

A votre arrivée au Genévrier, la concierge de la résidence veille à votre accueil et votre installation, après remise des clefs.

A votre arrivée (ainsi que pour le départ), vous pourrez accéder momentanément au parking couvert de la résidence. L'accès à l'appartement se fait au fond du garage, 2^e étage par l'ascenseur.

Le locataire s'engage à respecter scrupuleusement l'ensemble des dispositions du Règlement Intérieur de la Résidence ; en particulier skis, vélos et marche avec les chaussures de ski sont **INTERDITS** dans les étages.

La circulation dans l'appartement se fait « **SANS** » chaussures d'extérieur.

7) Draps / Linge de Toilette

Ni les draps, Ni le linge de toilette ne sont inclus dans le prix brut de la location.

L'option CONCIERGERIE, à la charge du locataire, est réglée auprès du propriétaire garantissant la livraison telle que remplie dans le tableau « OPTION de CONCIERGERIE » complété, signé et retourné par le locataire.

Le locataire s'engage à utiliser pour **TOUTE** la literie, l'ensemble des éléments nécessaires au maintient de l'hygiène et de la propreté : **Drap-housse + Housse de couette** (1 ou 2 places), et **Taies d'oreiller** en fonction des dimensions précisées dans le descriptif de la location.

Les plaids colorés sur les lits seront ôtés avant installation puis remis au départ.

8) La capacité / L'agencement / Le parking

Le nombre maximal de personnes figurant sur les Conditions Générales ne peut être dépassé.

Le locataire s'engage, en fin de location, à restituer la location dans sa configuration initiale.

L'accès au parking couvert de la résidence est autorisé pour vos commodités à l'arrivée, puis au départ.

Une place de parking municipal couverte est incluse dans le prix. Accès par carte.

9) Le départ en fin de séjour

Le locataire s'engage à laisser la location en ordre, propre et accueillante.

Le locataire restitue les clefs auprès de la gardienne de la résidence, en charge de votre séjour, après vérification de la location.

L'appartement devra être impérativement disponible à l'heure indiquée sur le contrat, soit **10 h**.

Le service de ménage, en fin de séjour, est **inclus** dans les Conditions Générales de la location.

La poubelle et le réfrigérateur seront vidés, la vaisselle propre et rangée. Suivant l'état, une facturation supplémentaire du nettoyage sera dûe.

10) Animaux de compagnie

Non admis.

